



Succession bloqué, usufruitier à problèmes

Par **JuanD**, le **08/03/2014** à **15:18**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a plus de 2 ans et la succession se passe assez mal. Il était propriétaire d'une maison. Cette maison revient en usufruit à ma belle-mère qui souhaite la vendre. Le problème est que cette personne a des problèmes psychologique (elle a notamment fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique). Et cela bloque complètement la procédure de succession. Mon frère, ma belle-mère et moi avons signé un mandat de vente avec une agence immobilière. Cependant, depuis quelques mois il leur est impossible de faire visiter la maison car elle refuse de leur rendre les clefs. Elle ne répond plus à leurs appels. Donc voilà une maison qui ne peut pas être vendue et dont le prix risque de baisser car elle n'est pas régulièrement entretenue.

Nous avons un notaire qui s'occupait de notre succession mais face à ces difficultés et à quelques différends il a préféré qu'on mette un terme à notre collaboration. Cette succession se passe désormais par avocat interposé. Et même la propre avocate de ma belle-mère a du mal à la contacter. Et j'ai franchement l'impression que les avocats des deux parties sont désabusés et ne me propose pas d'autres alternatives que d'attendre.

Qu'est-ce que je peux faire pour faire avancer les choses ? Est-il possible de demander à ce qu'un test soit fait pour vérifier si elle est apte psychologiquement à s'occuper elle-même de la succession. Peut-être qu'un tuteur pourrait être désigné à sa place ?

Je vous remercie d'avance de votre aide